



## Détails délais

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Actuellement inscrit à pôle emploi, la date de déchéance des droits est passée (date limite d'inscription). Mais comme l'inscription a eu lieu avant, les droits sont versés mensuellement.

Si désinscription maintenant : Je risque probablement de ne plus pouvoir me réinscrire ou de ne plus avoir accès aux droits restants en cas de réinscription ultérieure.

Question: Y a t'il moyen de suspendre l'indemnisation tout en restant inscrit pour pouvoir la redémarrer ultérieurement ?  
Cas de figure: Si je demande des congés dépassant la durée annuelle attribuée par pôle emploi, est-ce que cela peut geler l'indemnisation tout en maintenant l'inscription ?  
Ou bien je serai desinscrit d'office ?

Merci